



45, rue Kléber
92300 – Levallois Perret

Fondation de l'Ecole Normale Supérieure

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Fondation de l'Ecole Normale Supérieure

Reconnue d'Utilité Publique

Siège social : 45 rue d'Ulm – 75005 Paris

SIREN : 377 536 735

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de l'Ecole Normale Supérieure relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe 1.2. Règles et méthodes comptables - 1.2.2. Conventions générales de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

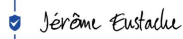
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 30 mars 2026

Signed by:

3DCD59F8CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé



FONDATION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

45 rue d'Ulm

75005 PARIS

SIRET : 377 536 735 00014

COMPTES ANNUELS 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
Frais d'établissement (I)	301 867	15 318	286 549	296 241	-9 692	-3,27
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,...						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et a...	335 388	226 387	109 001	120 181	-11 180	-9,30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	2 033 364		2 033 364	2 033 364		
Constructions	1 475 000	112 161	1 362 839	1 408 932	-46 094	-3,27
Installations techniques, matériels et outillage indust...						
Autres immobilisations corporelles	46 869	34 844	12 025	14 514	-2 489	-17,15
Immobilisations corporelles en cours, avances et ac...						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cé...						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES						
Participations et créances rattachées						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	4 192 487	388 709	3 803 778	3 873 232	-69 454	-1,79
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et autres approvisionnements						
En-cours (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes sur commandes						
CRÉANCES						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	100 257		100 257	72 799	27 458	37,72
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	979 329		979 329	1 454 414	-475 085	-32,67
Charges constatées d'avance	179 689		179 689	5 425	174 264	3,21k
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
Actions propres						
Autres titres	7 989 241	55 012	7 934 229	4 755 849	3 178 381	66,83
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 374 334		1 374 334	3 512 303	-2 137 969	-60,87
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	10 622 849	55 012	10 567 838	9 800 789	767 049	7,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)	33 184		33 184		33 184	
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	14 848 520	443 721	14 404 799	13 674 021	730 778	5,34

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024	Var. (€)	Var. (%)
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droits de reprise	555 694	555 694		
Fonds propres statutaires	555 694	555 694		
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
RÉSERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles	1 356 209	1 313 333	42 876	3,26
Réserves pour projets de l'entité	558 810	588 979	-30 169	-5,12
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 195	12 707	-7 512	-59,12
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 372 044	1 372 044		
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES (I)	3 847 951	3 842 757	5 195	0,14
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	9 397 024	9 265 231	131 793	1,42
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	9 397 024	9 265 231	131 793	1,42
Provisions pour risques	33 184		33 184	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS (III)	33 184		33 184	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 126		4 126	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 018	90 061	-9 043	-10,04
Dettes fiscales et sociales	141 583	105 259	36 324	34,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	749 660	225 363	524 297	232,65
Produits constatés d'avance	150 253	145 350	4 903	3,37
TOTAL DETTES (IV)	1 126 640	566 033	560 607	99,04
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	14 404 799	13 674 021	730 778	5,34

Compte de résultat

Postes	2025	2024	Var. (€)	Var. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	260 000	229 236	30 764	13,42
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	107 411	56 260	51 151	90,92
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	530 912	693 798	-162 886	-23,48
Mécénat	2 343 778	3 627 991	-1 284 214	-35,40
Legs, donations et assurance-vie	160 502	35 626	124 876	350,52
Contributions financières	1 769 466	1 056 000	713 466	67,56
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Utilisations des fonds dédiés	1 855 565	807 124	1 048 441	129,90
Autres produits	8 575	1 391	7 184	516,50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 036 210	6 507 427	528 783	8,13
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	479 216	2 692 296	-2 213 081	-82,20
Aides financières	3 843 468	3 000	3 840 468	128,02k
Impôts, taxes, et versements assimilés	37 016	14 841	22 175	149,41
Salaires	529 218	484 201	45 017	9,30
Cotisations sociales	233 690	169 299	64 391	38,03
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	64 690	71 717	-7 027	-9,80
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	33 184		33 184	
Reports des fonds dédiés	1 987 359	3 306 330	-1 318 972	-39,89
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Autres charges	6 314	1 421	4 893	344,48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 214 154	6 743 106	471 048	6,99
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-177 944	-235 679	57 735	24,50
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	146 636	241 454	-94 818	-39,27
Reprises sur dépréciations et provisions	15 293	161 896	-146 603	-90,55
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tré...	21 209		21 209	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	183 138	403 349	-220 211	-54,60
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 617	-5 617	-100,00
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				

Postes	2025	2024	Var. (€)	Var. (%)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr...		149 346	-149 346	-100,00
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		154 964	-154 964	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	183 138	248 386	-65 247	-26,27
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	5 195	12 707	-7 512	-59,12
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 219 348	6 910 776	308 572	4,47
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 214 154	6 898 070	316 084	4,58
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 195	12 707	-7 512	-59,12

Table des matières de l'annexe aux comptes annuels – 31/12/2025

1. DISPOSITIONS GENERALES	6
1.1. Présentation de la Fondation de l'École normale supérieure	6
1.2. Règles et méthodes comptables	6
1.3. Notes sur l'actif du bilan.....	8
1.4. Notes sur le passif du bilan	11
1.5. Notes sur le compte de résultat	15
1.6. Engagements de la Fondation de l'ENS	17
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.....	18
3.1. Tableau de passage du Compte de résultat au Compte de résultat par origine et destination (CROD)	18
3.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD).....	19
3.3. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	19
3.4. Annexe au Compte de résultat par origine et destination (CROD) et au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER).....	20

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels de la FONDATION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total du bilan est de 14 404 799 euros et dégagant un résultat bénéficiaire de 5 195 euros.

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Présentation de la Fondation de l'École normale supérieure

1.1.1. La Fondation de l'École normale supérieure, fondation reconnue d'utilité publique créée le 13 mars 1986, a pour but de développer et de soutenir les activités de recherche et de formation de l'École normale supérieure et de ses partenaires, notamment avec la fondation de coopération scientifique dite Paris Sciences et Lettres (PSL) dont l'ENS est membre fondateur, de renforcer leurs relations avec les entreprises et de contribuer à leur rayonnement international.

Les principales actions de la fondation sont :

- la création de chaires pour chercheurs,
- le financement de projets de recherche ou le soutien à des équipes de recherche, ainsi que d'infrastructures destinées à la recherche et à l'enseignement supérieur,
- la création et l'organisation de prix scientifiques,
- l'octroi de bourses,
- la création et l'organisation de prix pour des réalisations d'élèves,
- le soutien à toutes manifestations,
- le soutien à la publication et à la numérisation d'ouvrages à valeur patrimoniale,
- et toutes autres actions, notamment des actions de coopération avec ses partenaires, en rapport avec l'objet de la Fondation.

Pour mener à bien ces actions, la Fondation de l'École normale supérieure perçoit essentiellement des mécénats d'entreprises, des contributions financières de fondations ou d'associations et des dons manuels de personnes physiques.

1.1.2. Les faits marquants de la Fondation de l'ENS en 2025 sont les suivants :

- elle a été bénéficiaire d'une assurance-vie pour un montant de 160 502 euros,
- un poste de « Responsable relations entreprises et suivi des chaires » a été créé.

1.1.3. Evènements postérieurs à la clôture

Par arrêté du 2 février 2026, publié au Journal Officiel du 4 février 2026, le ministère de l'Intérieur a approuvé les modifications apportées aux statuts de la Fondation de l'École normale supérieure.

1.2. Règles et méthodes comptables

1.2.1. Référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.2. Conventions générales

Les comptes annuels de la Fondation de l'École normale supérieure ont été établis conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié, et, pour les dispositions non couvertes par ce texte, au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié.

La Fondation a procédé, au titre de l'exercice 2025, à la première application des règlements ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatifs à la modernisation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable assorti de dispositions spécifiques de transition. Conformément aux textes applicables, ces dispositions sont mises en œuvre à compter de l'exercice de première application, sans incidence sur les comptes des exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour assurer la présentation comparative du bilan et du compte de résultat selon les nouveaux modèles réglementaires.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentés selon les modèles issus de ces règlements. Afin d'assurer la comparabilité avec l'exercice précédent, des reclassements ont été opérés dans la présentation du bilan et du compte de résultat 2024, sans effet sur le résultat net ni sur les fonds propres. Les voici :

- Bilan passif : la ligne "Autres réserves" des comptes 2024 a été reclassée en "Réserves pour projets de l'entité" (588 979 €).
- Compte de résultat : les produits exceptionnels sur opérations de gestions en 2024 ont été reclassés en "Autres produits" (1 386 €).

1.2.3. L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1.2.4. L'exercice 2025 voit le changement de présentation au niveau des charges d'exploitation présentées au Compte de résultat. Les contributions financières allouées présentées jusqu'en 2024 en « Autres achats et charges externes » figurent désormais à la ligne « Aides financières ».

1.3. Notes sur l'actif du bilan

1.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

1.3.1.1. État de l'actif immobilisé

IMMOBILISATIONS	Renvoi	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluations - Valeur d'origine
			Réévaluation	Acquisition	Cession	Réévaluation		
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement	1	310 132		- 8 265			301 867	
Autres immobilisations incorporelles	2	335 388					335 388	
Immobilisations incorporelles totales		645 520	-	- 8 265	-	-	637 255	-
Immobilisations corporelles								
Terrains	3	2 033 364					2 033 364	
Constructions	4	1 475 000					1 475 000	
Installations gales, agencés et aménagements divers		12 322					12 322	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		31 864		3 501	818		34 547	
Immobilisations corporelles totales		3 552 550	-	3 501	818	-	3 555 233	-
TOTAL GENERAL		4 198 070 €	- €	- 4 764 €	818 €	- €	4 192 488 €	- €

Notes explicatives des renvois du tableau des immobilisations :

1. Frais d'établissement : ils se constituent de taxes et d'honoraires liés à l'acquisition de l'ensemble immobilier « Villa Louis Pasteur » en 2023. L'acquisition de -8 265 € correspond au remboursement du solde des frais de notaire perçu en 2025.

2. Les « Autres immobilisations incorporelles » sont constituées de la subvention d'investissement attribuée par la Fondation de l'ENS à la SAS Le Richemont en 2005 qui a porté la construction de la Villa Louis Pasteur.

3. Ces 2 033 364 € correspondent au prix du terrain sur lequel la Villa Louis Pasteur a été construite. Une subvention d'investissement d'un montant de 1 372 044 €, présente au passif du bilan, a notamment été employée à cette acquisition.

Une partie du prix du terrain (137 204 euros) a été convertie en l'obligation de mettre à disposition des vendeurs, à l'achèvement des constructions à réaliser, six emplacements de stationnement en sous-sol. Cet engagement a été constaté en dettes pour le même montant et est rapportée au résultat sur une durée de 99 ans à compter de 2006, soit 1 386 euros par an.

4. En 2023, la Fondation est devenue propriétaire de la Villa Louis Pasteur pour un montant de 1 475 000 euros. La villa est amortie linéairement sur la durée du bail, soit 32 ans.

1.3.1.2. Méthodes utilisées pour déterminer la valeur comptable brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

1.3.1.3. Durée d'amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- Frais d'établissement : 32 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 30 ans
- Terrains : non amortissables
- Constructions : 32 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier : entre 2 et 3 ans

Concernant les constructions, conformément à la réglementation comptable sur les actifs, la Fondation de l'ENS a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

1.3.1.4. État des amortissements

AMORTISSEMENTS	Valeur en début d'exercice	Dotations	Dimutions sorties / reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	13 891	1 426		15 317
Autres immobilisations incorporelles	215 207	11 180		226 387
Immobilisations incorporelles totales	229 098	12 606	-	241 704
Immobilisations corporelles				
Terrains	-			-
Constructions	66 068	46 094		112 162
Installations gales, agencts et aménagts divers	4 684	1 232		5 916
Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 988	4 758	818	28 928
Immobilisations corporelles totales	95 740	52 084	818	147 006
TOTAL GENERAL	324 838 €	64 690 €	818 €	388 710 €

1.3.2. Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 259 275 euros. En voici le détail par échéance :

CREANCES	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances clients, usagers et comptes rattachés			
Créances sur locataire	79 730	79 730	
Facture à établir au locataire	20 000	20 000	
Autres	527	527	
Créances clients totales	100 257	100 257	-
Autres créances			
Contributions financières à recevoir	600 396	600 396	
Mécénats à recevoir	215 000	215 000	
Subventions à recevoir	163 330	163 330	
Créances sociales	603	603	
Autres créances totales	979 329	979 329	-
Charges constatées d'avance			
Aides financières octroyées	162 088	162 088	
Abonnements informatiques et logiciels	10 806	10 806	
Frais de formation	5 760	5 760	
Divers	1 035	1 035	
Charges constatées d'avance totales	179 689	179 689	-
TOTAL GENERAL	1 259 275 €	1 259 275 €	- €

1.3.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les dépréciations sont faites pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire, obligatoire, action ou non coté (dette privée ou « private equity »).

La politique de gestion financière de la Fondation de l'ENS est arrêtée par son Conseil d'administration sur la base de recommandations de son comité des placements, composé d'experts en investissements.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille titres de la Fondation de l'ENS est de 7 989 241 euros bruts dont voici l'état des mouvements de l'exercice :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Valeur brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
TITRES			
Montant à l'ouverture de l'exercice	4 826 154	4 755 849	5 046 515
Acquisitions de l'exercice	3 399 739	3 399 739	
Cessions de l'exercice (en prix de vente)	- 257 861	- 257 861	
Reprises de dépréciations sur titres cédés	-	-	
Plus-values sur cessions de titres :			
- détenus au début de l'exercice	21 209	21 209	
- acquis dans l'exercice	-	-	
Variation de la dépréciation du portefeuille			
- sur titres acquis dans l'exercice		-	
- sur titres acquis antérieurement		15 293	
Montant à la clôture de l'exercice	7 989 241 €	7 934 229 €	8 286 465 €

Les

disponibilités totalisant 1 374 334 €, sont composées essentiellement :

- d'un compte d'épargne auprès d'une banque : 1 232 384 €,
- de soldes de comptes courants ouverts auprès de deux banques : 104 724 €,
- d'intérêts courus à recevoir : 26 101 €,
- de chèques et de cartes bancaires 2025 (dons) à encaisser : 9 470 €.

1.4. Notes sur le passif du bilan

1.4.1. Fonds propres

D'un montant total de 3 847 951 € au 31/12/2025, les fonds propres ont évolué comme suit en 2025 :

VARIATION DES FONDS PROPRES	Renvoi	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		A la clôture de l'exercice
		Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres statutaires		555 694	-	-	-	-	-	-	555 694
Fonds propres sans droits de reprise		555 694	-	-	-	-	-	-	555 694
Réserve Dephy	1	1 217 826	32 786	-	-	-	-	-	1 250 612
Réserve Cavailles	2	55 272	1 488	-	-	-	-	-	56 760
Réserve Mélisande Rammal	3	21 518	579	-	-	-	-	-	22 097
Réserve Aigrain	4	10 062	271	-	-	-	-	-	10 333
Réserve Legrain		8 358	7 744	-	-	-	-	-	16 102
Réserve Morpho		243	7	-	-	-	-	-	250
Réserve Société Générale		54	1	-	-	-	-	-	55
Réserves statutaires ou contractuelles		1 313 333	42 876	-	-	-	-	-	1 356 209
Réserves pour projets de l'entité		588 979	- 30 169	-	-	-	-	-	558 810
Résultat de l'exercice		12 707	- 12 707	-	5 195	-	-	-	5 195
Subventions d'investissement	5	1 372 044	-	-	-	-	-	-	1 372 044
TOTAL GENERAL		3 842 757 €	- €	- €	5 195 €	- €	- €	- €	3 847 951 €

Notes explicatives des renvois du tableau des variations des fonds propres :

1. Réserve Dephy : la Fondation a un rôle de gestionnaire de ce fonds et s'est engagée à mettre à sa disposition les revenus du capital disponible et ce, sur demande du Président de l'association DEPHY. « A la demande du directeur du Département de Physique de l'Ecole Normale Supérieure, et avec l'accord du Président de la Fondation, une partie du capital pourra se trouver investie sous forme de biens immeubles, d'actions, ou affectée à des dépenses d'équipement exceptionnelles si cela apparaissait nécessaire au bon fonctionnement des activités du Département de Physique de l'Ecole Normale Supérieure ». Aucune dépense n'a été engagée en 2025.

2. La réserve Cavailles est pérenne et ses revenus nets après revalorisation du fonds de l'inflation, doivent permettre le financement de bourses d'étudiants, des invitations de professeurs étrangers et toute autre action de recherche ou d'enseignement dans le domaine de la philosophie des sciences. Aucune dépense n'a été engagée en 2025.

3. La réserve Mélisande Rammal est destinée à financer, grâce à ses revenus, la réalisation de la médaille Rammal récompensant une personnalité du pourtour méditerranéen ayant œuvré pour la physique. Aucune dépense n'a été engagée à ce titre au cours de l'exercice 2025.

4. La réserve Aigrain et ses revenus annuels sont destinés à aider ou récompenser un jeune chercheur, actif dans le secteur des nanosciences. Aucune dépense n'a été engagée à ce titre au cours de l'exercice 2025.

5. La subvention d'investissement afférente à l'acquisition du terrain pour le projet « Villa Louis Pasteur » a été versée par :

- Ville de Paris en 2000 : 457 347 €
- Région Ile de France, selon convention du 16/12/1997 : 457 347 €

- Ministère de l'Éducation nationale : 457 350 €

1.4.2. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont la rubrique du passif qui enregistre à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs à des projets définis, qui n'a pas encore été utilisée.

La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fondation de l'ENS de gérer de manière individualisée les ressources affectées.

Les dons manuels de particuliers et les dons d'entreprises privées (mécénat) sont comptabilisés en « fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ». Les dons reçus d'associations, de fonds et de fondations sont affectés à des comptes de « fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes ».

Les fonds dédiés de la Fondation ont évolué ainsi qu'il suit en 2025 (en euros) :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	Renvoi	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes								
Institut de physique Philipper Meyer	1	-	14 430				14 430	
Bourses Houda Ayoub	1	-	5 042				5 042	
Bibliothèque ENS - fonds documentaires	1	-	10 556				10 556	
Mathadata	1	-	78 000				78 000	
Chaire Anthropologie européenne	1	-	23 750				23 750	
Bridging Computational Gaps to Tackle Epidemic Spread A. Z	1	-	64 606				64 606	
Campus étudiant ENS	1	-	3 830				3 830	
Prix de l'innovation de l'ENS	1	-	14 250				14 250	
Projet DUP de MIGRENS	1	-	10 556				10 556	
Louis Vuitton 1	2	178 864				- 178 864	0	
Google Machine learning	2	273 404				- 273 404	0	
Louis Vuitton 2	2	855 000				- 855 000	-	
Bourses Olympiques Maths	2	-	81 931			19 000	100 931	
Bourses Olympiques Physique	1	-	31 613				31 613	
Cognition	3	7 278				- 7 278	0	
Fondation La Ferthé		243 529		5 921			237 608	
La Ferthé Bibliothèque		147 778					147 778	
La Ferthé Femmes et Sciences		479 750		161 500			318 250	
La Ferthé CAPHES	2	-		49 387		78 943	29 556	
Chaire Abeona 2019 Biais et Equité en Intelligence Artificielle	2	-		2 567		7 161	4 594	
Chaire Abeona 2025 Justice sociale et intelligence artificielle	1	-	47 500				47 500	
Google 2	2	86 674				- 86 674	0	
Total des Contributions financières d'autres organismes		2 272 278	386 064	219 375	-	-1 296 116	1 142 851	-
Ressources liées à la générosité du public								
Chaire Intelligence artificielle Louis Vuitton 1	2	-		70 315		178 864	108 549	
Chaire Intelligence artificielle Louis Vuitton 2	2	-				855 000	855 000	
Google Machine learning	2	-		21 367		263 451	242 084	
Google Math Foundations of Modern Deep Learning Pierre M	1	-	78 348				78 348	
Google LLM Mediation in games	1	-	58 800				58 800	
Google Fellowship in machine learning E. GAUTHIER	1	-	57 194				57 194	
Google Fellowship in software engineering and programming (	1	-	57 396				57 396	
Projet de DUP par MIGRENS	1	-	1 900				1 900	
Rénovation salle historique Bibliothèque ENS	1	-	85 500				85 500	
Bibliothèque ENS - fonds documentaires	1	-	23 750				23 750	
Bourses critères sociaux		248 360		106 590			141 770	
Bourses Olympiques Maths	2	268 003		63 889		- 19 000	185 114	
Bourses Olympiques Physique	1	-	285				285	
Q Bio		1 604 702		206 896			1 397 806	
Projets divers ENS (FD Alumni)	4	269 350	270 831	293 041		41 392	288 532	
Développement de la Fondation		539 881	200 000				739 881	
Conférences Legrain	5	287 650	64 746			- 204 895	147 501	
Chaire Axa Géopolitique du risque	6	1 000 000					1 000 000	1 000 000
Dephy		15 047					15 047	15 047
Médecine et Humanité		20 041	30 017				50 058	
Colloque JP Laumond	3	2 708		109		- 2 599	0	
Abéona	2	7 161				- 7 161	0	
Almerys	5	3 498	5			- 3 503	0	
Axa	3	709				- 709	0	
Mitsubishi 1	5	36 254				- 36 254	0	
Société Générale	3	453		326		- 127	0	
Chaire Casino algorithmique et mach learning	5	421 603		110 395		- 200 000	111 208	
Bourses d'excellence	5	29 676	223 005			195 668	448 349	
Chaire Mitsubishi 2-théorie information quantique	5	384 826	50 763			36 254	471 843	
Chaire Be Ys Sciences des données et sécu informatique (Alr	5	278 022		71 485		3 503	210 040	
Fondations théoriques de la biologie - Dassault		55 327		23 696			31 631	
Axa Medecine et Humanités	2	35 660				73 130	108 790	
Programme Femmes et Sciences		275 081	236 142				511 223	
Programme journalisme / Legrain	5	40 000		140 000		204 895	104 895	
Start up innovation	2	2 850				- 2 850	-	
Chaire Espace		62 913	77 740				140 653	
Chaire Ardian Stockage carbone dans les sols		235 164		235 164		-	0	
Chaire Macif Changement climatique		314 070	84 873				398 943	
Observatoire de l'impact de l'IA sur l'environnement		475 000		292 917			182 083	
Caphes	2	78 943				- 78 943	0	
Total des Ressources liées à la générosité du public		6 992 953	1 601 295	1 636 190	-	1 296 116	8 254 174	1 015 047
FONDS DEDIES - TOTAUX		9 265 231 €	1 987 359 €	1 855 565 €	- €	- €	9 397 025 €	1 015 047 €

Notes explicatives des renvois du tableau des variations des fonds dédiés :

I. Nouveaux fonds en 2025.

2. Sur ces fonds dédiés, les transferts correspondent à des reclassements comptables entre contributions financières d'autres organismes et ressources liées à la générosité du public.

3. Sur ces fonds qui ne sont plus utilisés depuis des années, les transferts correspondent à des reclassements vers les fonds dédiés aux projets divers de l'ENS (ex FD Alumni).

4. Fonds dédié « Projets divers ENS » :

- les reports correspondent aux :

- dons 2025 affectés par les donateurs en libre d'affectation, soutien aux normaliens, patrimoine et recherche, nets de frais de gestion (257,8 k€)
- versements de l'ENS des trop-perçus sur ces mêmes affectations au 31/12/23 et 2024 (13 k€) ;

- et les utilisations comprennent essentiellement :

- les financements 2025 en faveur de l'ENS sur dons 2024 (272,6 k€),
- les coûts d'établissement du rapport d'activité (8,5 k€) et les frais bancaires 2025 sur dons par cartes bancaires (0,8 k€).

5. Les transferts liés à ces fonds sont des réaffectations de projets en accord avec les donateurs.

6. Chaire Axa Géopolitique du risque : le million d'euros détenu depuis 2016 va être versé à l'ENS courant 2026, à la fin de la chaire de 10 ans.

1.4.3. Provisions pour risques et charges

Nature	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Fin d'exercice
Provisions pour pertes de change	-	33 184	-	-	33 184
TOTAL GENERAL	- €	33 184 €	- €	- €	33 184 €

Cette provision a été dotée suite à la constatation d'un écart de conversion actif sur des créances en US dollars qui devraient être recouvrées en 2026.

1.4.4. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 126 640 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

DETTE	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Frais bancaires à payer	4 126	4 126	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 126	4 126	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Contribution allouée à la bibliothèque de l'ENS à verser	33 312	33 312	
Honoraires à payer	20 800	20 800	
Redevance d'occupation des locaux à payer	9 843	9 843	
Charges immobilières à payer	8 808	8 808	
Diverses charges à payer	36	36	
Dettes fournisseurs	8 219	8 219	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 018	81 018	-
Dettes fiscales et sociales			
Provision chargée sur congés payés et RTT des salariés	35 100	35 100	
Dettes auprès des organismes sociaux - charges sociales	84 814	84 814	
Dettes sociales envers l'Etat (retenue à la source et taxe sur les salaires)	11 939	11 939	
TVA collectée de décembre 2025	9 730	9 730	
Dettes fiscales et sociales	141 583	141 583	-
Autres dettes			
Appels de fonds de l'ENS (contributions financières allouées)	515 000	515 000	
Intérêts cumulés à verser à l'ENS sur Chaire Axa Géopolitique du risque	123 392	123 392	
Mise à disposition de 6 parkings aux vendeurs du terrain de la Villa Pasteur	109 486	1 386	108 100
Notes de frais	1 782	1 782	
Autres dettes	749 660	641 560	108 100
Produits constatés d'avance			
Subvention de l'ENS "dotation Airbus" - financement du prix Radhia Cousot	80 253	6 600	73 653
Loyer du 1er trimestre 2026 de la Villa Pasteur facturé en 2025	70 000	70 000	
Produits constatés d'avance	150 253	76 600	73 653
TOTAL GENERAL	1 126 640 €	944 887 €	181 753 €

1.5. Notes sur le compte de résultat

1.5.1. Produits d'exploitation

Les **ventes de prestations de services** sont constituées des loyers facturés aux deux locataires de la Villa Louis Pasteur.

Les **subventions d'exploitation** proviennent de l'École normale supérieure et servent à financer les chercheurs recrutés par la Fondation de l'ENS pour trois projets de recherche.

Les **dons manuels** sont les dons de particuliers effectués en 2025 au profit de la Fondation de l'ENS.

Le **mécénat** est constitué des sommes perçues par des entreprises au titre de l'exercice. Il fait souvent l'objet de conventions de mécénat avec les mécènes. Quand ces conventions prévoient des versements pluriannuels, seul le mécénat de l'exercice est comptabilisé au compte de résultat. Les sommes restant à percevoir font l'objet d'engagements reçus.

En 2025, la ligne « **Legs, donations et assurance-vie** » a enregistré la perception d'une assurance-vie.

Les **contributions financières** correspondent aux dons d'associations, de fonds et de fondations. Elles font parfois l'objet de conventions d'aide financière avec les organismes. Quand ces conventions prévoient des versements pluriannuels, seul le versement de l'exercice est comptabilisé en produits. Les sommes restant à percevoir font l'objet d'engagements reçus.

Enfin, les **utilisations des fonds dédiés** correspondent aux dépenses réalisées sur les fonds dédiés antérieurs à l'exercice. Le détail de ces 1 855 565 € figure en colonne « Utilisations » du tableau des fonds dédiés (cf. 1.4.2.).

La Fondation de l'ENS prélève des frais de gestion à hauteur de 10 % (sauf exceptions) sur les fonds collectés. Ils sont prélevés en deux fois : la moitié sur les encaissements et l'autre moitié sur les décaissements.

1.5.2. Charges d'exploitation

1.5.2.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Les comptes annuels sont certifiés par le cabinet Forvis Mazars, représenté par Monsieur Jérôme Eustache.

Honoraires du commissaire aux comptes figurant en Autres achats et charges externes	2025	2024
Commissariat aux comptes, certification des comptes	10 223	10 390
Services autres que la certification des comptes	-	-
TOTAL GENERAL	10 223 €	10 390 €

1.5.2.2. Personnel

SALAIRES	2025		2024	
	Montant	Nombre d'équivalents temps plein	Montant	Nombre d'équivalents temps plein
Personnel permanent de la Fondation	403 564	6,3	382 080	4,7
Personnel affecté à la recherche	125 654	2,3	102 121	2,5
TOTAL GENERAL	529 218 €	8,6	484 201 €	7,1

Au 31/12/2025, le personnel permanent de la Fondation de l'ENS comprend 2 emplois étudiants à temps partiel et six salariées à temps plein aux postes suivants

- Directrice,
- Directrice adjointe du Mécénat,
- Responsable Administrative et Financière,
- Chargée de Développement - Responsable CRM,
- Chargée d'événementiel et de développement,
- et Responsable relations entreprises et suivi des chaires.

Le poste de Responsable relations entreprises et suivi des chaires a été créé en 2025.

Aucun engagement retraite n'a été constaté, au titre du personnel permanent, car jugé non significatif eu égard à l'âge du personnel concerné et à la probabilité d'être encore présent au moment de l'âge de départ en retraite.

1.5.2.3. Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la Fondation doit communiquer la rémunération versée aux 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Le Président ainsi que les autres membres du conseil d'administration sont bénévoles et ne perçoivent pas de rémunération.

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages des trois plus hauts cadres dirigeants salariés de la Fondation de l'ENS ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

1.5.2.4. Reports des fonds dédiés

Les reports des fonds dédiés correspondent aux soldes des ressources liées à la générosité du public et aux contributions financières reçues en 2025, affectées par les donateurs à des projets spécifiques et non encore utilisées. Le détail de ces 1 987 359 € figure en colonne « Reports » du tableau des fonds dédiés (cf. 1.4.2.).

1.5.3. Etat des provisions

Nature	Début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	-	33 184	-	33 184
Provisions pour dépréciations des titres	70 305	-	15 293	55 012
TOTAL GENERAL	70 305 €	33 184 €	15 293 €	88 196 €

1.6. Engagements de la Fondation de l'ENS

1.6.1. Engagements reçus

Conformément à 29 conventions de mécénat, d'aides financières et promesses de dons signées avant le 31/12/2025 en faveur de la Fondation de l'ENS, des mécènes, organismes à but non lucratif et particuliers se sont engagés à verser un total de 6 450 200 € selon l'échéancier ci-dessous :

ENGAGEMENTS RECUS	2026		2027		2028		2029	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Financements de chaires	2 025 000	16	1 225 000	5	850 000	3	550 000	2
Financements de bourses	797 300	8	642 300	6	15 300	1	15 300	1
Financements d'autres programmes	170 000	5	60 000	3	60 000	3	40 000	2
TOTAL GENERAL	2 992 300 €	29	1 927 300 €	14	925 300 €	7	605 300 €	5

1.6.2. Engagements donnés

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite est jugé non significatif.

2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La Fondation de l'ENS n'a pas bénéficié de contribution volontaire en nature autre que l'action de ses dirigeants bénévoles. Celle-ci n'a pas été valorisée, car la direction de la Fondation a toujours été réalisée bénévolement.

3. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

3.1. Tableau de passage du Compte de résultat au Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Lignes du CROD Lignes du compte de résultat	Missions sociales			Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Reports en fonds dédiés de l'exercice	Total compte de résultat
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Frais d'appel à la générosité du public				
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Versements à d'autres organismes					
Autres achats et charges externes	162 601			216 160	100 455			479 216
Aides financières		3 841 468	2 000					3 843 468
Impôts, taxes, et versements assimilés	18 929			10 976	7 111			37 016
Salaires	272 196			155 973	101 049			529 218
Cotisations sociales	116 062			71 394	46 233			233 690
Dotations aux amortissements et aux provisions	-			-	64 689	33 184		97 873
Reports des fonds dédiés							1 987 359	1 987 359
Autres charges	526	-	-	592	5 196	-	-	6 314
Total	570 314	3 841 468	2 000	455 095	324 733	33 184	1 987 359	7 214 154

3.2. Compte de résultat par origine et destination (CROD)

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION				
A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 035 192 €	3 035 192 €	4 357 415 €	4 357 415 €
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	3 035 192 €	3 035 192 €	4 357 415 €	4 357 415 €
- Dons manuels	530 912 €	530 912 €	693 798 €	693 798 €
- Legs, donations et assurances-vie	160 502 €	160 502 €	35 626 €	35 626 €
- Mécénat	2 343 778 €	2 343 778 €	3 627 991 €	3 627 991 €
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	- €	- €		
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 205 886 €		1 528 081 €	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 769 466 €		1 056 000 €	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	436 420 €		472 081 €	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	107 411 €		56 260 €	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 293 €	- €	161 896 €	- €
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 855 565 €	1 636 190 €	807 124 €	739 499 €
TOTAL	7 219 348 €	4 671 382 €	6 910 776 €	5 096 914 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	4 413 782 €	2 703 200 €	2 574 439 €	2 170 978 €
1.1 Réalisées en France	4 411 782 €	2 703 200 €	2 574 439 €	2 170 978 €
- Actions réalisées par l'organisme	570 314 €	143 742 €	2 574 439 €	2 170 978 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 841 468 €	2 559 458 €		
1.2 Réalisées à l'étranger	2 000 €	- €	- €	- €
- Actions réalisées par l'organisme	- €	- €		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 000 €	- €		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	455 095 €	129 810 €	253 305 €	253 305 €
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	455 095 €	129 810 €	253 305 €	253 305 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	324 733 €	92 626 €	609 032 €	609 032 €
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	33 184 €	- €	154 964 €	- €
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES	- €	- €	- €	- €
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 987 359 €	1 601 295 €	3 306 330 €	2 063 599 €
TOTAL	7 214 154 €	4 526 931 €	6 898 070 €	5 096 915 €
EXCEDENT OU DEFICIT	5 195 €	144 452 €	12 706 €	- €
B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	- €	- €	- €	- €
Bénévolat				
Prestations en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	- €		- €	
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE	- €		- €	- €
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	- €	- €	- €	- €
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	- €	- €	- €	- €
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	- €	- €	- €	- €
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

3.3. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

COMPTÉ D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	2 703 200 €	2 170 978 €	1- RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	3 035 192 €	4 357 415 €
1.1 Réalisées en France	2 703 200 €	2 170 978 €	1.1 Cotisations sans contrepartie	- €	- €
- Actions réalisées par l'organisme	143 742 €	2 170 978 €	1.2 Dons, legs et mécénats	3 035 192 €	4 357 415 €
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 559 458 €		- Dons manuels	530 912 €	663 798 €
1.2 Réalisées à l'étranger	- €	- €	- Legs, donations et assurances-vie	160 502 €	35 626 €
- Actions réalisées par l'organisme	- €		- Mécénats	2 343 778 €	3 657 991 €
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	- €			- €	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	129 810 €	253 305 €	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	129 810 €	253 305 €			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	- €	- €			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	92 626 €	609 032 €			
TOTAL DES EMPLOIS	2 925 636 €	3 033 316 €	TOTAL DES RESSOURCES	3 035 192 €	4 357 415 €
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	- €		2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS	- €	
5- REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	1 601 295 €	2 063 599 €	3- UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	1 636 190 €	739 499 €
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	144 452 €	- 0 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	4 671 382 €	5 096 914 €	TOTAL	4 671 382 €	5 096 914 €
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	- €	- €
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	144 452 €	
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	144 452 €	- €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	- €	- €	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	- €	- €	Bénévolat	- €	- €
Réalisées à l'étranger	- €	- €			
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	- €	- €	Prestations en nature	- €	- €
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	- €	- €	Dons en nature	- €	- €
TOTAL	- €	- €	TOTAL	- €	- €

3.4. Annexe au Compte de résultat par origine et destination (CROD) et au Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

3.4.1. Cadre juridique

La Fondation de l'École normale supérieure, faisant appel à la générosité du public auprès des anciens élèves de l'Ecole, d'autres personnes physiques ainsi qu'auprès d'entreprises privées (mécénat d'entreprise), présente un Compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'un Compte d'emploi annuel des ressources au format réglementaire, afin de se conformer aux dispositions comptables du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié.

3.4.2. Règles de présentation du Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Ce tableau présente l'origine des produits et leur emploi par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges).

Le CROD est structuré de la façon suivante :

- la colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- la colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leur emploi par destination

3.4.2.1. Produits par origine

Les **produits liés à la générosité du public** comprennent les dons manuels des particuliers, les legs et assurances-vie et le mécénat d'entreprises.

Les **produits non liés à la générosité du public** comprennent :

- les contributions financières sans contrepartie : ce sont des dons d'associations, fonds et fondations ;
- les autres produits : produits de location et produits financiers ;
- les subventions et autres concours publics

Les **utilisations des fonds dédiés antérieurs** correspondent aux dépenses réalisées sur les fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice. Le détail de ces 1 855 565 € figure en colonne « Utilisations » du tableau des fonds dédiés (cf. 1.4.2.).

3.4.2.2. Charges par destination

Afin de refléter au mieux la réalité des missions du personnel permanent de la Fondation de l'ENS, un ajustement de la méthode d'affectation de la masse salariale correspondant a été approuvée par son conseil d'administration en 2025.

Jusqu'en 2024, ces salaires étaient affectés en recherche de fonds et fonctionnement de la manière suivante :

Poste	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement
Directrice	0%	40%	60%
Directrice adjointe du Mécénat	0%	40%	60%
Responsable administrative et financière	0%	0%	100%
Chargée de mission Événementiel et Développement	0%	40%	60%
Chargée de Développement - Responsable CRM	0%	40%	60%
Emplois étudiants Communication et CRM	0%	40%	60%

A partir des comptes 2025, ces coûts salariaux sont affectés ainsi par poste :

Poste	Missions sociales	Recherche de fonds	Fonctionnement
Directrice	35%	35%	30%
Directrice adjointe du Mécénat	40%	40%	20%
Responsable relations entreprises et suivi des chaires	80%	20%	0%
Responsable administrative et financière	20%	0%	80%
Chargée de mission Événementiel et Développement	30%	70%	0%
Chargée de Développement - Responsable CRM	20%	80%	0%
Emplois étudiants Communication et CRM	20%	80%	0%

En plus de la quote-part de salaires du personnel permanent (cf. ci-dessus), les **missions sociales** réalisées consistent principalement dans le financement de chaires d'enseignement, de bourses pour des étudiants, ainsi que de matériels utilisés au sein de départements de recherche appartenant à l'École normale supérieure.

Les **frais de recherche de fonds** comprennent les frais d'appels à la générosité du public et de traitement des dons, des honoraires d'études de faisabilité d'une campagne à venir et des salaires.

Les **frais de fonctionnement** sont les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de la Fondation et comprennent notamment les dépenses liées à la comptabilité, aux ressources humaines, aux moyens généraux et informatiques.

Les **reports en fonds dédiés de l'exercice** correspondent aux soldes des ressources liées à la générosité du public et aux contributions financières reçues en 2025, affectées par les donateurs à des projets spécifiques et non encore utilisées. Le détail de ces 1 987 359 € figure en colonne « Reports » du tableau des fonds dédiés (cf. 1.4.2.).

3.4.2.3. Excédent ou déficit

Pour chaque exercice, en colonne « total », l'excédent correspond au résultat net présenté en compte de résultat.

La colonne « Dont générosité du public » affiche un excédent de 144 452 € en 2025. Ce montant correspond à l'assurance-vie perçue, nette de frais de gestion. Cette libéralité n'a pas été affectée à un projet particulier par le donateur. Le conseil d'administration de la Fondation de l'ENS décide de l'affecter en réserve pour la structuration de sa campagne, au moment de l'affectation du résultat 2025. Cette réserve devrait être utilisée à moyen terme.

3.4.2.4. Contributions volontaires en nature

La Fondation n'a pas bénéficié de contribution volontaire en nature autre que l'action de ses dirigeants bénévoles. Celle-ci n'a pas été valorisée, car la direction de la Fondation a toujours été réalisée bénévolement.

3.4.3. Règles de présentation du Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le CER ne présente que les ressources et les emplois issus de la générosité du public. Il est une extraction des 2^{ème} et 4^{ème} colonnes du CROD.

3.4.3.1. Ressources de l'exercice

On ne reprend ici que les ressources issues de la générosité du public, à savoir les dons manuels, le mécénat et les legs et assurances-vie perçus.

3.4.3.2. Emplois de l'exercice

Les emplois présentés sont uniquement ceux qui sont financés par la générosité du public.

En 2025, les emplois de la générosité du public sont destinés aux :

- missions sociales à 92 %,
- frais de recherche de fonds à 5 %
- et frais de fonctionnement à 3%

Les frais de recherche de fonds et de fonctionnement sont financés par les frais de gestion pris sur la collecte (10 %) et par les autres produits non liés à la générosité du public

3.4.3.3. Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)

Comme indiqué au 3.4.2.3., ces ressources reportées de 144 452 € seront affectées en réserve pour la structuration de la campagne de la Fondation de l'ENS et devraient être utilisées à moyen terme.